

Projet d'arrêté du Gouvernement en conseil

ayant pour objet le classement comme monument national de l'immeuble sis 25, Place Bleech, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 229/1911, appartenant à la Banque et Caisse d'Épargne de l'État

Avis du Conseil d'État

(23 mars 2021)

Par dépêche du 1^{er} octobre 2020, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet d'arrêté du Gouvernement en conseil sous rubrique. Au texte du projet d'arrêté étaient joints un rapport de la séance du 23 octobre 2019 de la Commission des sites et monuments nationaux, un extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de la Commune de Larochette du 29 juillet 2020, deux lettres de la part de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État des 16 juillet et 5 août 2020, une description de la parcelle, un plan cadastral, une prise de vue aérienne ainsi qu'une documentation photographique de l'immeuble à classer.

Le Conseil d'État constate que le dossier sous examen comporte des avis discordants. Il tient à souligner qu'il n'est pas outillé pour apprécier le bien-fondé des critères subjectifs y soulevés.

Examen des articles

Articles 1^{er} à 3

Sans observation.

Observations d'ordre légistique

Observation générale

Il convient d'écrire « Commune » avec une lettre « c » majuscule.

Préambule

Au cinquième visa, il est recommandé d'écrire :

« Vu les courriers de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État des 16 juillet et 5 août 2020 ; ».

Article 3

À l'alinéa 1^{er}, deuxième phrase, il est recommandé d'écrire :

« Copie en est notifiée à la Commune de Larochette et à la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, pour information et gouverne. »

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 23 mars 2021.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

La Présidente,

s. Agny Durdu